

**DOMAINE PUBLIC**

**Avis de publicité préalable à la délivrance d’une autorisation**

**d’occupation du domaine public**

(En application de l’article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

**Objet** :

Afin de se conformer à la règlementation issue de l’ordonnance du 19/04/2017 introduisant une obligation de mise en concurrence d’une autorisation d’occupation du domaine public pour l’exercice d’une activité économique, la Ville propose d’ouvrir à la concurrence les emplacements d’abonnés sur le marché alimentaire de la Ville.

**Conditions de mise à disposition** :

Le marché alimentaire a lieu tous les samedis et dimanches de 8h00 à 13h00.

Les candidats s’engagent à régler la redevance d’occupation du domaine public selon le tarif en vigueur.

**Procédure** :

Les candidats souhaitant faire une demande en vue d’obtenir un emplacement d’abonné doivent renvoyer leur dossier complet par mail à l’adresse électronique suivante : [domaine-public@bastia.corsica](mailto:domaine-public@bastia.corsica) ou par courrier à l’adresse suivante :

Mairie de Bastia

Service du Domaine Public

Avenue Pierre Giudicelli

20410 Bastia Cedex

Le dossier est constitué des pièces suivantes :

* Formulaire de demande (à télécharger)
* Kbis
* Copie de la pièce d’identité
* Copie de la carte grise du véhicule
* Attestation d’assurance couvrant l’exercice de cette activité
* Carte d’ambulant

**Date limite de réception des réponses** :

La date limite de réception des candidatures est fixée **au lundi 20 novembre 2023 à 17h00.**

Mis en ligne le 19 octobre 2023